



Favoriser l'accès aux espaces publics frais lors de périodes de fortes chaleurs

UN MODÈLE DE RÉOLUTION POUR LES MUNICIPALITÉS

santé:climat

Quand la chaleur devient un enjeu de santé et d'adaptation

Les changements climatiques ne sont plus qu'une menace future, mais une réalité quotidienne. Selon un sondage Léger mené en 2025, près de 70 % des Québécois-es déclarent avoir déjà ressenti les effets des fortes chaleurs sur leur santé au cours des cinq dernières années¹.

Les municipalités jouent un rôle clé pour protéger la santé des populations face à la crise climatique. Sans mesures d'adaptation, la mortalité au Canada pourrait augmenter de 2,5 à 5,5 fois d'ici la fin du siècle en raison de la chaleur².

La fraîcheur : une nécessité difficile d'accès

Des logements inadaptés à la chaleur

La population passe près de 90 % de son temps en milieux intérieurs où la température peut fluctuer différemment qu'à l'extérieur³. Malheureusement, cela représente un risque réel en période de fortes chaleurs : la majorité des décès au Canada est liée à des facteurs de chaleur extrême à l'intérieur⁴.

Posséder un appareil de climatisation peut amener une facture énergétique coûteuse, particulièrement pour les personnes âgées, les ménages à faible revenu, et les locataires⁵. Plusieurs cherchent donc à trouver refuge dans des endroits publics, plus frais et agréables.

La proximité comme levier essentiel de la résilience

Les municipalités peuvent favoriser une meilleure équité d'accès aux espaces de plein air de proximité de diverses façons⁶ : en améliorant la proximité, la superficie et la qualité des espaces verts et bleus, en améliorant la sécurité, la connectivité et l'offre de mobilité autour des espaces de fraîcheur, et en investissant dans les zones plus défavorisées et avec une plus faible canopée.

Les parcs, les commerces, les centres communautaires et les bâtiments municipaux (comme les piscines ou les bibliothèques) deviennent aussi des espaces centraux pour se protéger de la chaleur. Élargir les heures d'ouverture, améliorer l'accès et assurer une meilleure disponibilité de ces espaces publics frais sont des mesures qui font une différence majeure pour réduire les impacts de la chaleur.

S'inspirer des municipalités en action pour le présent et le futur

Partout au Québec, des municipalités font déjà le choix d'investir activement dans la santé de leur population : elles augmentent l'ombrage urbain, réduisent les îlots de chaleur, favorisent les transports actifs et collectif et créent des refuges climatiques.

Cette approche proactive pour adapter les collectivités en amont des épisodes de chaleur constitue aussi un choix stratégique pour assurer la viabilité financière des dépenses municipales.

On estime que le coût total du déploiement des mesures d'urgence pour les six plus grandes municipalités du Québec (Montréal, Laval, Longueuil, Québec, Gatineau et Sherbrooke) lors des vagues de chaleur se chiffre actuellement à 0,4 M\$ annuellement et pourrait augmenter à environ 7 M\$ d'ici 2065-2075⁷.

Pour plus d'informations : santeclimat.org ■

MODÈLE DE RÉOLUTION

Favoriser l'accès aux espaces publics frais lors de périodes de fortes chaleurs

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques représentent une réalité quotidienne et peuvent accentuer les périodes de chaleur accablante et que près de 70 % de la population québécoise déclare avoir déjà ressenti les effets des fortes chaleurs sur leur santé au cours des cinq dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE, sans mesures d'adaptation, la chaleur accablante a des effets sur la santé physique et mentale en étant associée à un risque plus élevé de mortalité, d'hospitalisation, de maladies cardiovasculaires et respiratoires, de suicide, d'agressivité et de violence ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des décès au Canada est liée à des facteurs de chaleur extrême en milieux intérieurs ;

CONSIDÉRANT QUE les périodes de fortes chaleurs incitent à rechercher les espaces de fraîcheur et à fréquenter davantage les espaces publics frais pour se protéger contre la chaleur (parcs, patageoires, piscines publiques, bibliothèques, centres communautaires, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE posséder un appareil de climatisation représente une facture énergétique coûteuse, particulièrement pour les personnes âgées, les ménages à faible revenu et les locataires, créant ainsi des inégalités d'accès à la fraîcheur ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jouent un rôle clé pour protéger la santé des populations face à la crise climatique et peuvent favoriser une meilleure équité d'accès aux espaces de fraîcheur ;

CONSIDÉRANT QUE (nommer la municipalité) s'implique activement pour créer un milieu de vie sain et sécuritaire pour l'ensemble de sa population permettant d'assurer le bien-être de ses citoyens et citoyennes et souhaite ;

IL EST PROPOSÉ PAR [NOM DU CONSEILLER OU CONSEILLÈRE], APPUYÉ PAR [NOM DU CONSEILLER OU CONSEILLÈRE] ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ [OU À LA MAJORITÉ]

QUE la Municipalité de [NOM DE LA MUNICIPALITÉ] s'engage à :

1. Reconnaître la nécessité d'améliorer l'accès aux espaces de fraîcheur pour protéger la santé de sa population lors des périodes de fortes chaleurs ;
2. Améliorer l'accès et la disponibilité des espaces publics frais sur son territoire ;
3. Créer des milieux de vie sains et sécuritaires en réponses aux enjeux de santé et d'adaptation liés à la chaleur ;
4. Intégrer la résilience climatique et l'adaptation à la chaleur dans sa planification urbaine et ses politiques d'aménagement du territoire ;
5. Concrétiser ces engagements au moyen d'actions comme [ADAPTER ET CHOISIR SELON LA MUNICIPALITÉ] :
 - a. **Élargir les heures d'ouverture des haltes fraîcheur**, comme les bibliothèques, lors de périodes de fortes chaleurs ;
 - b. **Soutenir les projets de refuges climatiques** pour favoriser la résilience dans les communautés ayant moins facilement accès aux espaces bleus et verts de proximité ;
 - c. **Améliorer la connectivité** entre les résidences et les espaces verts et les parcs, notamment à travers une offre bonifiée en transport collectif et en aménagements actifs sécuritaires ;

- d. **Réaliser des aménagements qui privilégient l'ombre** pour réduire l'exposition au soleil et à la chaleur, notamment pour les déplacements à pied et à vélo ;
- e. **Prévoir la présence de fontaines d'eau** dans l'aménagement de nouveaux espaces publics, en particulier aux abords des parcs, terrains de jeux et plateaux sportifs et près des réseaux cyclables ou piétonniers. ■

RÉFÉRENCES

- 1 Léger. (2025). « Perceptions sur la santé publique et l'environnement au Québec ».
- 2 Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024). « [Chaleur](#) ».
- 3 Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2025). [Effets de la chaleur sur la santé en milieux résidentiels](#).
- 4 Gouvernement du Canada. (2024). « [Plan national d'adaptation](#) ».
- 5 Riva, M. (2024). Villes, climat et inégalités – Précarité énergétique : un déterminant négligé de la santé et de la résilience climatique au Canada. *Le réseau de recherche et de connaissances sur la ville et l'urbain*. <https://www.vrm.ca/precarite-energetique-un-determinant-neglige-de-la-sante-et-de-la-resilience-climatique-au-canada/>
- 6 Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2025). [Accès aux espaces de plein air de proximité et enjeux potentiels d'inégalités sociales de santé](#).
- 7 WSP. (2022). [Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec](#).